



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accueil des épreuves équestres des JO 2024 au domaine de Grosbois (94)

Question écrite n° 33252

Texte de la question

M. Laurent Saint-Martin attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur l'éventualité d'un changement de site olympique pour les épreuves équestres pour 2024. Le 5 octobre 2020, le comité d'organisation de Paris 2024 a dévoilé les 127 sites d'Île-de-France qui accueilleront les entraînements des athlètes des délégations étrangères avant le commencement des épreuves. Sur la 3e circonscription du Val-de-Marne, le domaine de Grosbois fait partie de cette sélection et M. le député s'en félicite. Aujourd'hui, il est prévu que les épreuves équestres - dressage, concours hippique, concours complet, para-dressage et épreuve du pentathlon moderne - aient lieu à Versailles. Ce choix de valoriser ce haut-lieu du patrimoine francilien s'était déroulé avant que la société tout entière ne soit bouleversée par la crise sanitaire du covid-19, entraînant d'importantes conséquences économiques. Le coût de l'équipement provisoire à Versailles a été évalué à 27 millions d'euros HT. La sécurisation du site face aux nouvelles normes sanitaires pourrait augmenter cette prévision financière, alors qu'il ne s'agirait que d'un site éphémère. En comparaison, des sites plus petits existent qui disposent déjà des infrastructures suffisantes pour accueillir ce type d'événement sportif international. Le domaine de Grosbois, fleuron du trot et cadre de prestige, dispose d'une importante capacité d'accueil pour des épreuves olympiques. Cela représenterait une option intéressante au vu des nécessaires économies puisque les aménagements à prévoir se limiteraient à la construction d'une tribune et de carrières. Ainsi, il s'interroge sur la possibilité de réviser le choix du site olympique qui recevra les épreuves équestres lors des jeux Olympiques de 2024.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Saint-Martin](#)

Circonscription : Val-de-Marne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33252

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2020](#), page 7227

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)